



Le Marathon
d'Arthur



Règlement 1^{ère} édition de la course « Le Marathon d'Arthur »

Le 16 juin 2019

ORGANISATION :

par l'association « Marathon d'Arthur ».

PRÉSENTATION :

- « Le Marathon d'Arthur » est une course pédestre nature, ouverte à tous, licencié ou non.
- Le parcours est diversifié et agréable : sur route, chemins de terre et sous-bois.
- Un ravitaillement sur le parcours de la course de 10km sera proposé, ainsi qu'à l'arrivée pour toutes les courses.

PROGRAMME :

Les départs et arrivées se feront au complexe sportif du Paradis (Stade de football) à BATILLY (54980).

- 9h15 : 1,5km (2004 à 2007) – gratuit.
- 9h30 : 0,6km (2008 et après) – gratuit.
- 10h : 10km (2003 et avant) – 10€.

INSCRIPTIONS :

- en ligne : www.gotiming.fr (jusqu'au vendredi 14 juin minuit)
(https://www.gotiming.fr/evnement/coursenature/marathon_d_arthur)
- par courrier (téléchargeable aussi sur www.gotiming.fr) ou le jour de la course.

Note : en fonction du nombre d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter les inscriptions (pour des raisons de sécurité).

CERTIFICAT MEDICAL : Article L 231-3 du code du sport :

- Pour les participants licenciés : merci de présenter la licence et d'inscrire le n° de licence sur le bulletin d'inscription.
- Les participants non licenciés devront obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins d'un an, ou sa photocopie mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Note : (sauf pour la course de 0,6km - pas de classement).

ACCUEIL / RETRAIT DES DOSSARDS :

- Accueil dès 8h : café offert.
- Retrait des dossards au complexe sportif du Paradis (Stade de football) à Batilly le jour de la course de 8h00 à 9h50.
- Douche possible après la course

CLASSEMENT :

- Chronométrage assurée par la société GOTIMING avec un système à puce jetable.
- Classement disponible par internet le soir-même (www.gotiming.fr)

CLASSEMET / RECOMPENSES :

- Classement par informatique : chronométrage par système de puce jetable, remise au retrait du dossard.
- Le classement complet sera disponible et affiché à la remise des récompenses et sur internet le soir-même (page Facebook « Le marathon d'Arthur », www.gotiming.fr, etc).
- Récompense remise à chaque participant.
- Récompense aux trois premiers scratch hommes et femmes.
- Récompense au premier de chaque catégorie hommes et femmes.
- Lots également tirés au sort pour l'ensemble des dossards.

DIVERS :

- Animations
- Restauration sur place.

GARDERIE (GRATUITE) :

La garderie sera opérationnelle le jour de la course de 9h45 jusqu'à 11h30. Elle se trouvera au complexe sportif (aire d'arrivée) dans un espace bien délimité et sécurisé. En cas de mauvais temps, la salle des sports sera mise à disposition. Les parents doivent impérativement inscrire leur(s) enfant(s).

A l'inscription, il leurs sera remis un bracelet pour pouvoir les identifier. Ce service est proposé gratuitement par l'organisateur de la course, qui décline toute responsabilité en cas de dégradation des installations, de vols, de pertes et même en cas d'accident. Les parents seront tenus de signer une décharge lors de l'inscription de leur(s) enfant(s).

Pour bénéficier de cette garderie, il faut que les enfants aient 3 ans minimum !

SECOURS / SECURITE / ASSURANCE :

- Les secours seront assurés par la « CROIX ROUGE » ainsi que des signaleurs bénévoles placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques.
- Sur place : médecins.
- L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile (ALLIANZ).
- Pour une assurance individuelle accident, les coureurs doivent s'assurer personnellement.

DROIT A L'IMAGE :

Le coureur autorise la publication des images fixes ou audiovisuelles sur tout type de support.

RENSEIGNEMENTS / DIVERS :

- Via l'organisateur : PARCOT Didier 06/81/37/78/19.
- Via la page Facebook « Le Marathon d'Arthur » : <https://www.facebook.com/batilly54980/> (Le Marathon d'Arthur@batilly54980).
- Cas de force majeure : Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou encore en cas de vol.

La participation à la course implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement

BONNE COURSE A TOUS !